

DEMANDE DE SIGNALISATION LOCALE D'INFORMATION - SIL LETTRE D'ENGAGEMENT DE L'UTILISATEUR

CONSIDERANT QUE

La Charte SIL régit les conditions d'obtention, d'utilisation et d'implantation des panneaux SIL

Le maintien de l'implantation des panneaux SIL est soumis au respect de la Charte SIL et de l'Engagement de l'utilisateur de la SIL.

Le prestataire bénéficie de panneaux de signalisation qui devront être renouvelés au terme de 15 ans. Les panneaux sont la propriété de la commune de

à remplir par le demandeur de SIL :

Je soussigné

Responsable de l'activité (nom de l'activité)

.....

Située à (adresse complète)

.....

.....

M'ENGAGE

A respecter les conditions d'obtention, d'implantation et d'utilisation des panneaux SIL explicités dans la charte communautaire SIL.

A supprimer toute publicité ou pré-enseigne dérogatoire et à ne pas en poser de nouvelle,

A signaler à la Commune..... toute évolution de l'activité (nouveau positionnement, changement ou perte de label, changement de propriétaire...)

CERTIFIE AVOIR PRIS CONNAISSANCE DES CAS DE DEPOSE DE MES PANNEAUX

- La non transmission des pièces justificatives,
- Le non-respect d'un ou des critères d'admissibilité,
- La non dépose ou la réimplantation de publicités et pré enseignes dérogatoires, Le non acquittement du forfait d'équipement et/ou de renouvellement,
- La cessation d'activité,

Ayant pris connaissance des conditions d'accessibilité à la SIL, je demande à la Communauté de Communes Conques Marcillac de procéder à l'étude de ma demande. Dans ce but, je m'engage à respecter la Lettre d'engagement.

Date et signature

Faire précéder de la mention 'Lu et approuvé'